

Annexe 28 : RÉFÉRENTIEL DE FORMATION PROFESSORAT DU SECOND DEGRÉ
LANGUES VIVANTES - LETTRES (CAPLP)

Préambule général	1
Préambule de la discipline	3
1. BLOC 1 – S'APPROPRIER ET ENSEIGNER LA (OU LES) DISCIPLINE(S) SCOLAIRE(S)	4
Valence langues vivantes	4
1.1. Maîtrise des contenus disciplinaires pour assurer l'apprentissage et la progression des élèves et apprentis	4
1.2. Plurilinguisme et interculturalité.....	4
1.3. Didactique des langues vivantes dans le second degré	5
Valence lettres	7
1.4. Lecture, analyse et interprétation de textes littéraires	7
1.5. Culture littéraire et artistique	7
1.6. Écriture	8
1.7. Oral	8
1.8. Maîtrise de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire)	9

2. BLOC 2 – ADAPTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE À LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES ET AU CONTEXTE D’EXERCICE POUR VISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES.....	10
2.1. Connaître et prendre en compte la diversité des élèves	10
2.2. Mettre en œuvre son enseignement	11
2.3. Contribuer aux éducations transversales.....	12
2.4. Accompagner le parcours de l’élève	13
2.5. Contribuer à la qualité du climat scolaire	15
2.6. Enseigner en voie professionnelle (15 à 20 % du bloc 2)	15
3. BLOC 3 – DEVENIR ACTEUR DU SERVICE PUBLIC D’ÉDUCATION	18
3.1. Inscrire son action dans les principes et valeurs de la république.....	18
3.2. Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d’éducation	19
3.3. Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action.....	20
3.4. Inscrire son action dans une dynamique d’équipe et partenariale.....	20
3.5. Construire des relations de qualité avec les familles	20
3.6. Agir dans un cadre collectif pour la protection de l’enfance	21
4. BLOC 4 - S’INSCRIRE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	22
4.1. S’inscrire dans une démarche de recherche pour développer ses compétences professionnelles	22
4.2. S’inscrire dans un collectif professionnel	22
4.3. Utiliser le numérique pour agir et se former dans un environnement professionnel	23

Préambule général

Le référentiel de formation a été élaboré en cohérence avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013), qui reste la référence tout au long du parcours professionnel pour la titularisation, l'accompagnement et les rendez-vous de carrière. Le référentiel de formation, quant à lui, a pour fonction de servir d'appui à l'élaboration par les opérateurs de formation, en particulier les universités, des maquettes de formation et de définir les contenus d'enseignement. Il structure le continuum de formation des professeurs du second degré de la licence aux trois années suivant la titularisation. Il vise le développement progressif des compétences professionnelles en construisant une culture générale et professionnelle large, appuyée sur la recherche afin de former des enseignants éclairés.

Le premier cycle universitaire (licence, titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation) conduit les étudiants à maîtriser, au niveau requis pour le concours, la ou les discipline(s) enseignée(s) dans le second degré. La perspective professionnelle invite les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement secondaire à engager une réflexion sur les missions du professeur, ses droits et ses devoirs ainsi que sur les enjeux de l'enseignement dans le second degré. Le master « Enseignement et éducation professorat du second degré » a vocation à former en deux ans les lauréats des concours de recrutement du second degré (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP). Le master vise la capacité à mobiliser des savoirs académiques et des compétences professionnelles afin d'agir de façon autonome dans la plupart des situations professionnelles, en s'intégrant dans un collectif. La formation doit répondre aux besoins des lauréats quel que soit leur parcours antérieur et proposer les adaptations nécessaires. En master, tout en poursuivant le renforcement des savoirs disciplinaires, l'enjeu principal réside dans la capacité à outiller les futurs professeurs du second degré afin qu'ils soient en mesure de concevoir des séquences d'enseignement pour faire apprendre et progresser tous les élèves et réduire les inégalités scolaires.

La voie professionnelle présente des spécificités avec le double objectif de préparer à l'insertion professionnelle immédiate et à la poursuite d'études. La formation des titulaires du CAPLP se doit d'intégrer ces dimensions. Une partie spécifique du bloc 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves » leur est consacrée pour un nombre d'heures compris entre 15 % et 20 % de l'horaire total du bloc. Cette formation spécifique ouverte à tous les lauréats des concours ayant un intérêt pour la voie professionnelle et ceux susceptibles d'enseigner en sections de techniciens supérieurs, s'inscrit dans le volume horaire du bloc 2, dans une logique de différenciation selon les parcours des étudiants. De plus, tous les lauréats du CAPLP, qu'ils se destinent à la prise en charge d'enseignements généraux ou professionnels, sont incités à réaliser un stage en entreprise dans le cadre du master. Pour les lauréats de CAPLP appelés à intervenir dans les enseignements professionnels, ce stage se déroulerait, de préférence, au sein d'une organisation du secteur professionnel en lien avec la filière de formation de l'option du concours.

Dans tous les parcours, le master prévoit des stages en établissement scolaire : dans ce cadre, l'analyse de pratiques professionnelles joue un rôle majeur dans le processus de formation. Enseigner n'est pas un métier solitaire, mais repose sur un important travail en équipe, qui implique le développement des compétences collaboratives indispensables. En outre, au cours de la formation, les lauréats réalisent un mémoire de master fondé sur le traitement scientifique d'un objet professionnel, en lien avec l'exercice du métier de professeur. Au travers de ce mémoire, ils s'approprient de manière active des résultats issus de la recherche et acquièrent une rigueur scientifique qui va de pair avec l'éthique professionnelle requise.

La formation continuée qui se déroule au cours des trois années suivant leur titularisation, conduit les professeurs du second degré à prendre pleinement leur place dans un nouveau contexte d'exercice et à répondre aux besoins de leurs élèves. Celle-ci fournit à chacun des clés pour s'engager activement dans un collectif de

travail déterminant pour l'exercice du métier d'enseignant. Elle vise un développement professionnel continu et l'approfondissement des compétences et des connaissances relatives aux différents axes du référentiel. La formation continuée a pour objet d'affiner les gestes professionnels de l'enseignant et de répondre, dans un cadre individuel et collectif, aux besoins de tous les élèves dans la diversité des situations professionnelles rencontrées.

Ce sont donc ainsi huit années de formation qui se dessinent et se structurent selon les trois niveaux suivants :

Niveau de maîtrise des compétences	Description
Niveau 1 (colonne de gauche du référentiel) – entrée en master « Enseignement et éducation professorat du second degré »	Maîtriser les savoirs académiques attendus au concours, appréhender les enjeux de l'enseignement secondaire et engager la réflexion sur le métier.
Niveau 2 (colonne de droite du référentiel) – fin de master « Enseignement et éducation professorat du second degré »	Mobiliser les savoirs académiques et les compétences professionnelles pour agir de façon autonome dans la plupart des situations, en s'intégrant dans un collectif.
Niveau 3 (en fin de chaque bloc du référentiel) – Fin de formation continuée (3 ^e année post-titularisation)	Exercer les compétences professionnelles en répondant aux besoins de tous les élèves et en s'engageant dans un collectif de travail.

Le référentiel est organisé autour de ces trois niveaux et selon quatre blocs de compétences :

- Bloc 1 – S'approprier et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)
- Bloc 2 – Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves
- Bloc 3 – Devenir acteur du service public d'éducation
- Bloc 4 – S'inscrire dans une perspective de développement professionnel.

Ces blocs structurent une formation dont les axes sont complémentaires et interdépendants, s'inscrivant dans une approche globale et cohérente du métier de professeur du second degré. La mise en œuvre de la formation doit donc permettre de tisser des liens entre les différents blocs de compétences, afin de permettre aux futurs professeurs du second degré de développer une vision systémique du métier et de l'appréhender dans une visée humaniste, émancipatrice et vectrice d'égalité. Afin de tenir compte des spécificités propres à chaque discipline, le bloc 1 peut être amené à évoquer sous un angle disciplinaire les points présentés dans les trois autres blocs.

Cette construction progressive s'appuie sur des enseignements et des stages qui placent le réel des classes et des établissements scolaires au cœur de la formation. Partie structurante de la formation, les stages sont préparés, exploités et analysés à la lumière des enseignements dispensés, afin de permettre une découverte progressive du métier.

Préambule de la discipline

Les professeurs de lycée professionnel en langues vivantes-lettres sont amenés à enseigner dans toutes les classes du lycée professionnel, qu'il s'agisse du certificat d'aptitude professionnelle ou du bac professionnel, ou encore du brevet des métiers d'art. Ils peuvent aussi prendre en charge des classes de troisième prépa-métiers, et l'enseignement de « culture générale et expression » en sections de technicien supérieur.

L'enseignement des langues vivantes au lycée professionnel concourt à former des citoyens actifs, responsables et ouverts sur le monde, capables de communiquer dans des situations personnelles, sociales et professionnelles variées et de s'adapter à la diversité des contextes culturels. Il vise à accompagner les élèves et apprentis dans l'acquisition de compétences linguistiques solides, d'une compréhension interculturelle approfondie et de la capacité à interagir dans des environnements plurilingues. Cet enseignement contribue ainsi à développer leur engagement, leur adaptabilité, leur curiosité, leur esprit critique et leur confiance en eux, en cohérence avec les attendus du socle commun et les objectifs de la voie professionnelle.

L'apprentissage des langues vivantes s'appuie sur une approche actionnelle : les élèves et apprentis sont placés en situation d'agir et d'interagir dans la langue cible au travers de projets concrets et motivants, proches de ceux qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie personnelle ou professionnelle. Cette approche articule étroitement langue et culture : les savoirs linguistiques et culturels se nourrissent mutuellement et donnent sens aux apprentissages. Elle implique une mobilisation équilibrée de toutes les activités langagières définies par le Cadre européen commun de référence pour les langues (compréhension, expression, interaction, médiation), dans une perspective de progression continue visant l'acquisition du niveau A2 (CAP) ou des niveaux B1+/B2 (baccalauréat professionnel).

La formation des futurs professeurs de langues vivantes en lycée professionnel doit leur permettre d'atteindre une maîtrise experte de la langue étudiée (niveau C du CECRL en fin de master), une connaissance approfondie des cultures et aires linguistiques concernées, ainsi qu'une fine compréhension des programmes et des principes didactiques spécifiques à la voie professionnelle. Ils doivent apprendre à concevoir et mettre en œuvre des projets pédagogiques cohérents et progressifs, adaptés aux profils et besoins des élèves et apprentis, et intégrant les dimensions interculturelle, numérique, collaborative et interdisciplinaire de l'enseignement.

L'enseignement du français au lycée professionnel concourt aux finalités suivantes : maîtrise de l'expression orale et écrite, développement des aptitudes à la lecture et à l'interprétation, acquisition d'une culture, construction du jugement qui concourent à l'épanouissement d'une personnalité ouverte à autrui et au monde. Ainsi, l'enseignement du français, au lycée professionnel comme dans l'ensemble du secondaire, doit amener les élèves et apprentis à développer des compétences langagières, à l'écrit et à l'oral, susceptibles de leur permettre de réussir études et formations, de s'insérer aisément dans la vie professionnelle, de s'engager en citoyens dans la vie de la cité et de développer leur sensibilité pour mieux vivre avec eux-mêmes et avec les autres. Pour ce faire, la fréquentation de textes littéraires mais aussi de films, de pièces de théâtre et d'œuvres d'art les aide à interroger et à mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent et leur donne les moyens de s'y exprimer. C'est pourquoi les futurs enseignants doivent apprendre à concevoir des séquences problématisées qui permettent aux lycéens et aux apprentis de « confronter connaissances et expériences pour se construire », en s'appuyant sur le détour fécond de la littérature et des arts, et qui développent un projet d'apprentissage susceptible de renforcer les compétences langagières. Il est pour cela attendu de futurs enseignants qu'ils s'appuient sur une solide connaissance des programmes du lycée professionnel. Les connaissances et compétences présentées ici s'y réfèrent explicitement en s'adossant aux grands champs qui structurent la discipline : la lecture, l'écriture, l'oral, la culture littéraire et artistique, la maîtrise de la langue.

La formation bivalente en lettres et langues vivantes invite à mettre en lumière les nombreuses compétences communes qui traversent les deux champs disciplinaires et que les étudiants gagneront à transférer et à mutualiser pour enrichir leurs pratiques. Les deux disciplines s'attachent ainsi à développer les compétences langagières des élèves et apprentis, dans leur dimension orale et écrite, ainsi que leur capacité à comprendre, interpréter et produire des discours

variés. Elles mobilisent des compétences d'analyse, de lecture critique et de contextualisation culturelle qui permettent aux élèves et apprentis de construire du sens et de développer leur esprit critique. L'une comme l'autre s'appuient sur des démarches pédagogiques actives, collaboratives et différenciées, favorisant l'engagement, l'autonomie et la coopération. Elles accordent également une place importante à la réflexion sur le fonctionnement des langues, ainsi qu'à l'usage raisonné du numérique comme levier d'apprentissage. Enfin, lettres et langues vivantes contribuent ensemble à l'éducation à la citoyenneté, à l'ouverture au monde et à l'émancipation personnelle et sociale des élèves et apprentis. L'évaluation constitue enfin un enjeu transversal aux deux disciplines : les futurs enseignants doivent être en mesure de concevoir des dispositifs d'évaluation formatifs et certificatifs permettant de mesurer les acquis, de valoriser les progrès et de soutenir les apprentissages dans chacun des champs de leurs disciplines.

Dans le cadre d'un master reposant sur la bivalence, les étudiants pourront, pour la discipline étudiée en licence, approfondir en master les connaissances disciplinaires déjà acquises. Parallèlement et dans une logique de compensation, ils auront à consacrer la part la plus importante de leur formation au renforcement disciplinaire dans l'autre valence afin d'atteindre les attendus définis.

1. BLOC 1 – S'APPROPRIER ET ENSEIGNER LA (OU LES) DISCIPLINE(S) SCOLAIRE(S)

Valence langues vivantes	
1.1. Maîtrise des contenus disciplinaires pour assurer l'apprentissage et la progression des élèves et apprentis	
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre le niveau C du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), niveau de l'utilisateur expérimenté, pour l'ensemble des activités langagières et des compétences communicatives. • Maîtriser des connaissances relatives aux aires linguistiques et culturelles des langues étudiées afin d'être en mesure de présenter, contextualiser et analyser des documents de différentes natures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et enrichir les acquis du niveau C du CECRL, niveau de l'utilisateur expérimenté. <p>À cet effet une expérience de mobilité internationale (année de césure en tant qu'assistant de langue dans le cadre de France éducation international (FEI), stages professionnels de M1 effectués à l'étranger, ...) est à soutenir et valoriser.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolider et enrichir les connaissances relatives aux aires linguistiques et culturelles des langues étudiées. • Renforcer sa maîtrise de la langue et savoir se documenter pour répondre aux besoins et attendus de différents niveaux d'enseignement, dispositifs linguistiques et profils d'élèves et apprentis. • Connaître les programmes des langues vivantes en vigueur et les ressources institutionnelles existantes.
1.2. Plurilinguisme et interculturalité	
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et expliciter les enjeux interculturels d'un document, d'une thématique, d'un projet d'ouverture culturelle ou internationale (partenariat, mobilité) ou d'une situation plurilingue et interculturelle (médiation entre pairs, rencontre avec des locuteurs de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et expliciter les enjeux interculturels d'un document, d'une thématique, d'un projet d'ouverture culturelle ou internationale ou d'une situation plurilingue et interculturelle et les intégrer dans les objectifs d'apprentissage.

<p>langue étudiée ou d'une autre langue avec qui la communication se fera dans la langue étudiée, par exemple).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la valeur ajoutée en termes d'apprentissage de projets de mobilité virtuelle ou physique conduits dans les établissements, en lien notamment avec les Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en Europe et à l'international. • Mobiliser les connaissances culturelles et les compétences de médiation nécessaires pour agir en médiateur dans une situation d'enseignement ; intégrer ces connaissances et compétences dans les situations et objectifs d'apprentissage des élèves et apprentis, notamment en prenant en compte le répertoire langagier des élèves.
---	--

1.3. Didactique des langues vivantes dans le second degré

<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les valeurs humanistes portées par l'enseignement des langues vivantes : ouverture à l'autre et à d'autres cultures, développement de l'esprit critique et compréhension de la diversité et de la complexité du monde. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les démarches et les enjeux de l'approche actionnelle et de la pédagogie de projet en langue vivante. Savoir les partager en équipe. • Mobiliser ses connaissances et ses compétences enrichies dans la langue vivante pour choisir les contenus et les supports appropriés aux objectifs d'apprentissage des programmes, et les adapter aux niveaux d'enseignement et aux profils des élèves et apprentis. • Construire une séquence d'enseignement et d'apprentissage progressive et cohérente en articulant les différentes activités langagières et en associant langue et culture dans le contexte de la vie quotidienne, sociale et civique comme dans celui de la vie professionnelle. Savoir concevoir certaines séquences ou activités de façon collaborative avec d'autres enseignants pour mutualiser les apports, croiser les regards et conforter son expertise disciplinaire et didactique. • Repérer et analyser les obstacles et les éléments facilitateurs dans l'enseignement et dans l'apprentissage des langues vivantes, en prenant en compte les besoins particuliers des élèves et apprentis et la diversité de leurs profils linguistiques. • Connaître et savoir mobiliser de façon éthique et responsable les outils numériques et de l'intelligence artificielle utiles pour l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes. • Définir et articuler objectifs d'apprentissage et critères d'évaluation et les rendre explicites auprès des élèves et apprentis pour la construction progressive et motivante des différentes compétences de langue vivante, en prenant appui sur les programmes et sur le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Connaître la différence entre entraînement et évaluation et cerner les enjeux de la notation.
---	---

Axe de développement en formation continuée dans la valence langues vivantes (fin T3)

• Maîtrise des contenus disciplinaires pour assurer l'apprentissage et la progression des élèves et apprentis

- Approfondir et actualiser les compétences langagières (niveau C du CECRL, niveau de l'utilisateur expérimenté) et culturelles relatives aux langues enseignées.
- Prendre en compte les variétés linguistiques et culturelles des différentes aires dans lesquelles les langues enseignées sont parlées.

• Plurilinguisme et interculturelité

- Valoriser les compétences langagières des élèves et apprentis dans toutes les langues qu'ils pratiquent. Participer à des projets plurilingues et interculturels élaborés en équipe pédagogique.
- Connaître, planifier et gérer les possibilités de partenariat et de mobilité des apprenants (Périodes de formation en milieu professionnel internationales), y compris la mobilité virtuelle (eTwinning, TeleTandem, etc.), et savoir les exploiter pour soutenir l'apprentissage des langues et l'ouverture internationale.

• Enseignement des langues vivantes dans le second degré

- Explorer, individuellement et en équipe, et mobiliser les apports de la recherche et les innovations dans le domaine de l'éducation aux langues vivantes pour mettre à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques et s'adapter collectivement à un environnement technologique en mutation.
- Mener une réflexion, individuelle et collective, sur la progressivité de l'enseignement des langues vivantes et en langues vivantes en prenant appui sur les programmes et les ressources institutionnelles et les avancées de la recherche. Savoir coordonner ses choix pédagogiques en équipe disciplinaire et interdisciplinaire afin d'assurer la cohérence et la continuité des parcours en langues vivantes en intégrant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), de stages ou d'apprentissage.
- Mettre en œuvre une séquence, des séances ou des activités construites autour d'objectifs ((inter)culturels, linguistiques, pragmatiques, éducatifs) clairement définis, en fonction des profils des élèves et apprentis et s'inscrire dans une approche différenciée en variant supports, modalités de travail et étayages. Savoir en analyser les effets sur les apprentissages et opérer les ajustements nécessaires.
- Concevoir et mettre en œuvre différents types d'évaluation clairement critériée, pour l'ensemble des activités langagières. Savoir en tirer des enseignements nécessaires à la progression de tous les élèves et apprentis.
- Mettre les élèves et apprentis en confiance pour qu'ils se sentent sécurisés dans leurs apprentissages et osent s'exprimer dans la langue apprise en développant la collaboration et la co-construction (travaux de groupe, tutorats entre pairs, projets collectifs).
- Faire des outils numériques (portfolios, webradios, carnets de bord, blogs, outils collaboratifs) et de l'intelligence artificielle des leviers d'interaction et de médiation au sein de la classe ainsi que d'individualisation des apprentissages linguistiques et culturels.
- Contribuer au développement des savoirs fondamentaux et des compétences transversales (compétence citoyenne, coopération, communication orale ou écrite, etc.) par l'enseignement des langues vivantes.
- Connaître les spécificités de la didactique de l'enseignement d'un champ disciplinaire en langue vivante ainsi que les caractéristiques de la langue de spécialité et des pratiques langagières associées dans le cadre des dispositifs de type EMILE, de la DNL, de l'ETLV, etc.
- Inscire les langues vivantes dans des projets interdisciplinaires et des dispositifs de co-intervention permettant de croiser compétences linguistiques, culturelles et professionnelles au service de la progression des élèves et apprentis.

Valence lettres

1.4. Lecture, analyse et interprétation de textes littéraires

Attendus à l'entrée en master

- Mettre en voix de manière expressive un texte littéraire pour en restituer la finesse et les nuances.
- Élaborer un projet de lecture clair et cohérent pour commenter un texte.
- Mobiliser les outils d'analyse adéquats (linguistiques, rhétoriques, littéraires) pour analyser et interpréter un texte littéraire.
- Mobiliser à bon escient ses connaissances et ses pratiques de lecture pour commenter un corpus et expliquer un texte.
- Mettre en rapport des documents de natures différentes (textuelles et iconographiques) en respectant le langage artistique de chacun et en justifiant les axes de rapprochement (* en majeure lettres).

Attendus en fin de master

- **Consolider et approfondir ses connaissances et compétences disciplinaires :**
 - Développer la maîtrise et la pratique de différentes méthodes d'analyse des textes littéraires.
 - Développer ses connaissances de références critiques essentielles.
 - Poursuivre, enrichir et diversifier ses pratiques de lecture (en littératures française et étrangère, classique et contemporaine, de genres variés) dans la perspective d'en développer le goût chez les élèves et les apprentis, et de les accompagner dans la construction de leur autonomie de lecteurs.
- **Construire des compétences didactiques :**
 - Élaborer des programmes de lecture pour tous les élèves, incluant des œuvres complètes et des corpus de textes, étayés selon leurs différents besoins.
 - Concevoir des séquences problématisées qui engagent les élèves dans une réflexion sur le monde, sur eux-mêmes et sur autrui, par le détour de la littérature.
 - Repérer et accompagner les élèves en difficulté de lecture ; détecter les situations de risque d'illettrisme.
 - Connaître et élaborer des stratégies de différenciation pour favoriser, selon les besoins des élèves, leur progression en lecture, analyse et interprétation des textes littéraires.

1.5. Culture littéraire et artistique

- Connaître les différents genres littéraires (roman, théâtre, poésie, essai, écriture de soi, etc.) et leurs caractéristiques.
- Connaître les grands mouvements qui structurent l'histoire littéraire française et leurs caractéristiques.
- Avoir lu des classiques de la littérature relevant de l'ensemble des genres enseignés dans le secondaire, et en particulier au lycée professionnel (roman, théâtre, poésie, littérature d'idées) ; être capable de les remobiliser à bon escient dans une analyse littéraire.

- **Consolider et approfondir ses connaissances et compétences disciplinaires :**
 - Développer une connaissance fine de l'histoire littéraire, de l'histoire des arts et de l'histoire des idées, de l'Antiquité à nos jours.
 - Établir des liens entre arts et littérature en développant notamment des pratiques (théâtre, arts plastiques, cinéma, rencontres avec des écrivains, etc.) visant à enrichir la culture littéraire et artistique.
- **Construire des compétences didactiques :**
 - Accompagner la construction d'une culture littéraire chez les élèves et les apprentis du lycée professionnel en mobilisant des références, des ressources et des pratiques variées et adaptées.
 - Développer la mise en relation de plusieurs œuvres (littéraires et artistiques) pour construire, chez les élèves, une culture commune, vivante et riche.

1.6. Écriture

- Maîtriser la langue écrite à un niveau expert.
- Produire un écrit développé, structuré et organisé autour d'une problématique.
- Maîtriser les exercices de l'explication de texte et de l'analyse de corpus de textes littéraires.

- **Consolider et approfondir ses connaissances et compétences disciplinaires :**
 - Développer la maîtrise de tous les types d'exercices littéraires (dissertation sur œuvre, essai, commentaire suivi ou composé, résumé de texte, etc.)
 - Connaître et maîtriser en particulier les différents types d'écrits pouvant être demandés à des élèves de lycée professionnel et de BTS.
- **Construire des compétences didactiques :**
 - Identifier les démarches permettant de développer, chez les élèves et les apprentis du lycée professionnel, le goût de l'écriture et du travail sur la langue.
 - Varier les exercices d'écriture qui leur sont proposés (écrits argumentatifs, narratifs, créatifs, etc.), en incluant l'apprentissage des stratégies de révision de leurs propres écrits.
 - Construire des projets d'apprentissage autour de l'écriture qui accompagnent les élèves progressivement dans toutes les dimensions de cette tâche complexe, jusqu'à l'évaluation.
 - Adapter l'enseignement de l'écriture à tous les élèves en prenant en compte leurs besoins spécifiques, en variant l'étayage, la longueur attendue, les modalités de travail proposées, etc.

1.7. Oral

- Maîtriser la langue orale à un niveau expert.
- Maîtriser sa voix et son intonation de manière à produire une lecture expressive des textes.
- Adapter son langage aux interlocuteurs et aux situations.
- Maîtriser l'exercice oral de l'explication de texte et l'explication de l'image (* *en majeure lettres*)

- **Consolider et approfondir ses connaissances et compétences disciplinaires :**
 - Développer ses connaissances sur le double statut du langage oral en classe : l'oral comme moyen d'apprentissage et l'oral comme objet d'apprentissage.
- **Construire des compétences didactiques :**
 - Favoriser et réguler la parole des élèves et des apprentis en classe pour leur permettre de développer leurs habilités orales et leur conscience de la langue par le biais d'exercices oraux diversifiés (discours rhétorique, mise en voix, exposé, débat, etc.)
 - Apprendre aux élèves à mettre un texte en voix et en espace ; travailler notamment les spécificités du texte théâtral pour apprendre aux élèves à les mobiliser.
 - Connaître des outils et des activités permettant à tous les élèves de lycée professionnel de renforcer leurs trois compétences langagières orales : s'exprimer en continu, comprendre et interagir.

1.8. Maîtrise de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire)

- Maîtriser les savoirs fondamentaux de la grammaire scolaire, en lien avec les programmes en vigueur.
- Manifester sa maîtrise experte de la langue écrite dans une production longue ; savoir se relire efficacement.
- Disposer d'un bagage lexical riche et notamment du lexique relatif à l'analyse littéraire nécessaire pour commenter un texte.

- **Consolider et approfondir ses connaissances et compétences disciplinaires :**
 - Développer ses connaissances grammaticales théoriques en s'appuyant sur différentes approches universitaires de la grammaire.
 - Développer une connaissance des grandes étapes de l'histoire du français, depuis ses origines jusqu'au français moderne, ainsi que des principaux modes de formation du vocabulaire français.
 - Connaître les relations lexicales enseignées dans le secondaire : la relation sémantique et la relation morphologique.
- **Construire des compétences didactiques :**
 - Transposer une notion grammaticale sur un plan didactique (notamment par l'examen des prérequis nécessaires, des difficultés liées à l'objet d'apprentissage, des points clés à travailler).
 - Construire des séances d'enseignement explicite de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe, et mettre en œuvre des activités qui permettent le transfert des acquis grammaticaux vers les compétences de lecture, d'écriture et d'oral des élèves.
 - Connaître et mobiliser les démarches d'enseignement du vocabulaire : manipuler / catégoriser / mémoriser / réactiver.
 - Construire son enseignement en tenant compte de l'enjeu fondamental du développement du vocabulaire pour les élèves et les apprentis du lycée professionnel, notamment pour les plus fragiles, afin de garantir leur réussite scolaire, leur insertion professionnelle et leur engagement de citoyens.

Axes de développement en formation continuée dans la valence lettres (fin T3)

Lecture :

- Prendre en considération et interpréter le résultat des évaluations nationales, notamment en fluence, pour mieux adapter sa pédagogie et travailler à la différenciation.
- Développer des stratégies de remédiation efficace pour permettre aux lecteurs précaires ou aux élèves et apprentis non lecteurs de remédier à leurs difficultés.
- Concevoir un enseignement explicite de la lecture et de l'analyse des textes littéraires, qui s'inscrit dans la durée et prend en compte l'hétérogénéité des besoins des élèves.

Culture littéraire :

- Consolider la lecture des textes et des œuvres littéraires et l'articuler avec d'autres champs disciplinaires.
- Mettre en place des projets culturels variés (sorties au musée, au théâtre, à l'opéra, etc.) en lien avec les programmes et les objectifs d'apprentissage mis en œuvre.

Écriture :

- Connaître les processus d'apprentissage de l'écriture chez les élèves et en nourrir sa réflexion didactique.
- Transmettre le goût et le plaisir d'écrire dans une pédagogie de projet qui fait sens pour les élèves.
- Identifier les enjeux historiques, sociaux, anthropologiques de l'écriture.

Oral :

- Identifier les enjeux sociaux et citoyens de l'oral dans la pratique de classe.

Maîtrise de la langue :

- Suivre les progrès des élèves dans l'acquisition du vocabulaire, s'appuyer sur les évaluations nationales et savoir construire des outils permettant d'objectiver la stabilité et la progression.
- Collaborer avec ses collègues d'autres disciplines pour construire un enseignement transversal du français dans toutes les disciplines.

2. BLOC 2 – ADAPTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE À LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES ET AU CONTEXTE D'EXERCICE POUR VISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Ce bloc précise les compétences transversales nécessaires à la prise en charge de tous les élèves dans la diversité des contextes d'exercice. Pour nombre d'entre elles, les compétences du bloc 2 s'incarnent dans les contextes disciplinaires avec lesquels elles entrent en cohérence. La formation tissera ces liens étroits entre blocs 1 et 2 en articulant la connaissance des élèves, la pédagogie et la didactique des disciplines (cf. bloc 1).

2.1. Connaître et prendre en compte la diversité des élèves	
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<ul style="list-style-type: none">• Connaître les principales caractéristiques du développement de l'adolescent.• Connaître les enjeux de l'école pour tous.	<ul style="list-style-type: none">• Acquérir les principaux repères sur le développement de l'adolescent.<ul style="list-style-type: none">- Connaître les différentes dimensions de l'apprentissage des élèves (cognitive, langagière, sociale, affective et motrice).- Prendre en compte dans sa pratique les caractéristiques sociales et culturelles de l'adolescence.• Prendre en compte les facteurs d'inégalité scolaire dans sa pratique afin de réduire leurs effets et favoriser la réussite de tous les élèves.<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre une pédagogie égalitaire pour faire réussir chaque élève.- Lutter contre tous les types de stéréotypes, notamment les stéréotypes de genre.- Proposer des activités encourageant une ambition forte pour tous les élèves indépendamment de leurs origines socioculturelles et de leur genre.• Évaluer les besoins des élèves pour mieux y répondre et rendre effective l'école pour tous.<ul style="list-style-type: none">- Prendre en compte les enjeux linguistiques de tout enseignement et valoriser la diversité linguistique et culturelle au service de la réussite de tous les élèves.

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les apprentissages de tous les élèves en rendant les enseignements accessibles à tous (conception universelle des apprentissages). - Comprendre et mobiliser les principes de l'école pour tous (accessibilité / compensation). - Comprendre les enjeux de la différenciation pédagogique et en connaître les principales modalités. - Concevoir son enseignement en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves : identifier les processus cognitifs clés, repérer les difficultés d'apprentissage, concevoir des adaptations pédagogiques. - Travailler en équipe pluriprofessionnelle (enseignant référent, accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), coordonnateurs d'unité localisée pour l'inclusion scolaire ou ULIS, personnels de santé et de service social, psychologue de l'éducation nationale, conseiller principal d'éducation et assistants d'éducation) et contribuer à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés.
2.2. Mettre en œuvre son enseignement	
<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de premiers repères sur les processus d'apprentissage des élèves et sur la relation entre apprentissages et enseignement. • Connaître les principaux enjeux de l'évaluation des acquis des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir comment les élèves apprennent et de quelle façon en tenir compte dans son enseignement. <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différentes fonctions cognitives des élèves, leurs relations et leur rôle dans les apprentissages (métacognition, mémorisation, motivation, impact des émotions dans les apprentissages, fonctionnement de l'attention, charge cognitive). - Identifier quelques stratégies pédagogiques et didactiques qui permettent de répondre aux difficultés et aux obstacles d'apprentissage dans le cadre des programmes ou référentiels scolaires. • Concevoir et mettre en œuvre les démarches d'enseignement dans des situations d'apprentissage variées, en tenant compte des besoins des élèves. <ul style="list-style-type: none"> - Planifier, organiser et structurer les apprentissages (séquence, séance, programmation, progression, évaluations). - Apprendre aux élèves à utiliser des stratégies d'apprentissage.

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier en quoi sa (ou ses) discipline(s) contribue(nt) à développer des connaissances et des compétences partagées avec plusieurs disciplines dans une perspective de transversalité et de culture commune. • Concevoir et utiliser des évaluations au service de la réussite de tous les élèves. <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et utiliser des évaluations au service des apprentissages et des progrès des élèves. - Connaître, pratiquer et expliciter les diverses formes d'évaluation des acquis des élèves. - Interpréter des résultats des évaluations des élèves pour réguler l'enseignement et les apprentissages. - Réfléchir aux impacts de l'évaluation sur la motivation, l'engagement et la confiance en soi des élèves. - Prendre en compte l'impact potentiel des stéréotypes, notamment culturels, sociaux et de genre, dans les pratiques d'évaluation. • Préparer les élèves aux examens dans la diversité de leurs modalités et dans le respect des définitions d'épreuves. • Analyser sa pratique dans une démarche réflexive de régulation et de développement professionnel. <ul style="list-style-type: none"> - Analyser de manière réflexive une situation d'enseignement vécue. - Repérer et comprendre les réussites, les marges de progrès d'une pratique et formuler des pistes d'ajustement.
2.3. Contribuer aux éducations transversales	
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience du rôle éducatif du professeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les éducations transversales dans le quotidien de la classe. <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les parcours éducatifs et les éducations transversales et leurs finalités : éducation à la citoyenneté, éducation à l'orientation, éducation à la santé, éducation artistique et culturelle (EAC), éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS), éducation aux médias et à l'information (EMI), éducation au développement durable (EDD), éducation à la défense et à la sécurité globales, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre que les enseignements contribuent aux différents parcours éducatifs ; comprendre que ces parcours participent au socle commun de connaissances et de compétences. - S'appuyer sur les besoins identifiés afin de mettre en œuvre les parcours éducatifs en s'inscrivant dans des partenariats avec des acteurs du territoire. - Comprendre les enjeux du développement du pouvoir d'agir des élèves fondé sur l'engagement citoyen. • Enseigner le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) en l'articulant avec les différents enseignements et les éducations transversales. <p><i>Pour les professeurs documentalistes :</i> <i>Contribuer par leur expertise à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional voire national et international.</i></p>
2.4. Accompagner le parcours de l'élève	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes voies de formation (générale, technologique et professionnelle), leurs spécificités et leurs enjeux. • Comprendre les grands enjeux de l'orientation. • Connaître les principaux facteurs de décrochage scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les élèves pour qu'ils s'engagent dans un travail personnel. • Contribuer à la fluidité du parcours scolaire au service de la réussite des élèves. <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le rôle du conseil pédagogique, du conseil école-collège, notamment dans l'organisation de la continuité des apprentissages et le suivi des transitions scolaires. - Connaître et réfléchir à son rôle et à son positionnement professionnel lors des conseils de classe. - Comprendre les objectifs et le fonctionnement de ces instances. - Accompagner le choix des élèves (voies, séries ou spécialités et options) au service de leur projet professionnel ou d'orientation. - Contribuer à préparer les élèves aux transitions école-collège, collège-lycée et lycée-enseignement supérieur. • Favoriser l'implication des familles dans une perspective de coéducation dans le respect du cadre réglementaire et institutionnel.

	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les droits et les obligations des familles et des professeurs dans le cadre scolaire au service de la réussite des élèves. - Coopérer avec les familles pour construire un parcours adapté aux aspirations et aux aptitudes des élèves. - Communiquer avec les élèves et leur famille, de façon explicite et adaptée notamment sur la progression des apprentissages et les projets pédagogiques. - Favoriser la participation des familles à la scolarité de leur enfant et à la vie de l'établissement à travers les différentes instances. • Intégrer les compétences à s'orienter dans le cadre des enseignements. <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir la connaissance des trois voies d'enseignement (générale, professionnelle et technologique) et de leurs spécificités. - Développer activement les compétences des élèves à s'orienter. - Connaître les missions d'un professeur principal. • Prévenir le décrochage scolaire. <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des gestes professionnels qui favorisent la persévérance scolaire dans le cadre de son enseignement, de la vie de classe et de l'établissement. - Connaître l'existence des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire en collège comme au lycée (dont la voie professionnelle) et les interlocuteurs à mobiliser. - Mettre en œuvre des stratégies qui permettent le retour en classe des élèves décrocheurs.
--	--

2.5. Contribuer à la qualité du climat scolaire

<ul style="list-style-type: none">• Connaître des facteurs favorables à l'installation d'un cadre propice aux apprentissages.• Connaître les différentes formes de violence à l'École et leurs conséquences (discriminations, harcèlement, violences physiques et psychologiques, etc.) et l'importance d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves à l'École.	<ul style="list-style-type: none">• Choisir les modalités d'organisation de la classe favorables à l'engagement de tous les élèves dans les apprentissages.<ul style="list-style-type: none">- Savoir reconnaître et prendre en compte les émotions des élèves et les sources de tension.- Savoir mobiliser les principes de gestion de classe en faveur d'un climat de classe serein.- Savoir mobiliser ses connaissances sur les compétences psychosociales (CPS) et les fonctions cognitives des élèves pour favoriser leur implication dans les apprentissages en classe.• Assurer la sécurité et le bien-être des élèves.<ul style="list-style-type: none">- Prévenir et traiter les situations de violence, de sexisme, de discrimination et de harcèlement en s'appuyant le cas échéant sur un protocole partagé et des ressources collectives.- Gérer les conflits en mobilisant les interlocuteurs pertinents.- Mobiliser des modalités d'organisation de la classe et d'activités renforçant l'estime de soi, le sentiment d'appartenance et le respect mutuel.- Mettre en œuvre une pratique d'évaluation favorisant un climat serein d'apprentissage et préservant l'estime de soi.- Inscrire son action dans le cadre d'une école promotrice de santé.
--	--

2.6. Enseigner en voie professionnelle (15 à 20 % du bloc 2)

Cette formation spécifique destinée aux PLP est ouverte à tous les lauréats susceptibles d'enseigner en sections de techniciens supérieurs. Elle s'inscrit dans le volume horaire du bloc 2, dans une logique de différenciation selon les parcours.

1. Connaître et prendre en compte les spécificités de la voie professionnelle.

- Connaître les missions spécifiques liées à la voie professionnelle, notamment les poursuites d'études, l'insertion professionnelle et les évolutions du monde professionnel.
- Connaître le parcours des élèves et des apprentis de la voie professionnelle.

	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la structuration des référentiels des diplômes professionnels. <p><u>2. Mettre en œuvre son enseignement en lien avec les différentes configurations d’alternance (public scolaire, mixité de public et ou de parcours).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire son enseignement dans le cadre spécifique de la voie professionnelle. <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les conditions de construction de la compétence professionnelle. - Concevoir des situations d’enseignement s’inscrivant dans un contexte professionnel. - Concevoir des séquences pédagogiques incluant l’usage d’un plateau technique. - Collaborer avec un collègue dans le cadre des différents dispositifs de la voie professionnelle, notamment la co-intervention. - Développer des pratiques collaboratives entre élèves privilégiant une pédagogie de projet. • Intégrer la spécificité de l’alternance au cœur des enseignements. <ul style="list-style-type: none"> - Planifier et organiser les enseignements avec un groupe homogène d’élèves ou en mixité de public dans un contexte d’alternance (périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou apprentissage). - Mettre en œuvre la continuité des enseignements en intégrant les périodes de PFMP, stages ou d’apprentissage. <p><u>3. Accompagner le parcours de l’élève en voie professionnelle.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le parcours des élèves et apprentis en voie professionnelle. <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les débouchés professionnels. - Contribuer à développer les relations école-entreprises en lien avec le bureau des entreprises. - Connaître les principes réglementaires de l’apprentissage.
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les élèves dans leurs alternances (PFMP, stages, apprentissage). <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les élèves dans la recherche de PFMP, de stages ou d'apprentissage. - Accompagner et suivre les PFMP et stages. - Instaurer une relation avec les tuteurs des élèves et des apprentis. - Évaluer et vérifier la progression de l'élève, de l'apprenti dans l'acquisition des compétences.
<p>Axes de développement fin T3</p> <p>Connaître et prendre en compte la diversité des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire dans une dynamique professionnelle à l'échelle de l'établissement permettant la prise en compte de la diversité des élèves et la réduction des inégalités. • Rendre son enseignement accessible à tous en prenant en compte les besoins partagés et particuliers des élèves, en prenant appui sur la réflexion collective de l'équipe éducative et des ressources institutionnelles. <p>Mettre en œuvre son enseignement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter, adapter, évaluer et réguler les démarches d'enseignement, au sein d'un collectif de travail, en mobilisant les apports de la recherche et l'analyse de pratiques. • Exploiter de façon collective des évaluations dont les évaluations nationales au service des apprentissages des élèves et de la réflexion pédagogique de l'établissement. • Initier des séquences qui prennent en compte l'interdisciplinarité pour aider les élèves à donner du sens et à faire des liens entre les disciplines. • Expérimenter différents aménagements de la salle de classe, différents temps d'apprentissages (différentes formes scolaires) et analyser les impacts sur la réussite des élèves. <p>Accompagner le parcours de l'élève.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer activement dans un collectif professionnel pour favoriser les transitions inter cycles dans une perspective de continuité des apprentissages. • Accompagner les élèves dans la construction de leur parcours d'orientation en prenant appui sur le collectif d'établissement et les partenaires du territoire. • Collaborer avec les partenaires de l'établissement dans le cadre des éducations transversales. • S'impliquer pour mettre en œuvre des projets éducatifs progressifs et collectifs au sein d'un établissement et valoriser les projets, notamment par la démarche de labellisation. • Favoriser la connaissance du milieu économique et développer la relation École-entreprise dans le cadre de partenariats. • Agir de façon individuelle et collective pour prévenir les situations de décrochage scolaire. <p>Contribuer à la qualité du climat scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à une réflexion collective visant à ouvrir l'établissement aux familles. • Contribuer au projet de climat scolaire à l'échelle de l'établissement en s'inscrivant dans une dynamique collective et pluri catégorielle. • S'inscrire dans le collectif d'équipe de l'établissement pour prévenir les situations de harcèlement ou de violence à l'école ou en dehors de l'école, accompagner les élèves et agir en cohérence avec la vie scolaire. 	

3. BLOC 3 – DEVENIR ACTEUR DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Ce bloc précise les compétences transversales nécessaires à l'exercice du métier, dans le cadre des valeurs de la République et du service public d'éducation. Une connaissance solide du système éducatif français permet de mieux y inscrire son action, au sein d'une communauté professionnelle, dans une dynamique d'équipe et partenariale, notamment avec les familles. Il s'agit aussi de préparer les enseignants à agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance. La formation tissera des liens étroits entre ce bloc et les trois autres dans une perspective de prise en charge globale de l'élève.

3.1. Inscrire son action dans les principes et valeurs de la république	
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les principes et les valeurs de la République et leur lien avec l'École. <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République et de l'École et leur caractère universel. - Comprendre en quoi et pourquoi la France est une République « indivisible, laïque démocratique et sociale ». - Avoir des connaissances sur les inégalités et en particulier celles entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes à l'École et dans la société. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre et faire vivre les principes et les valeurs de la République dans le cadre scolaire. <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à promouvoir l'engagement des élèves et leur participation à la vie de l'établissement pour faire vivre les principes et valeurs de la République et le respect d'autrui. - Concevoir et mettre en œuvre son enseignement dans le cadre d'une pédagogie égalitaire. - Faire vivre la valeur de liberté en favorisant une école émancipatrice et la construction d'un esprit critique. - Faire vivre la fraternité au sein de l'établissement en favorisant le vivre ensemble.
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le principe de laïcité et en comprendre les enjeux dans un contexte scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des enjeux de la laïcité à l'École pour la conception et la mise en œuvre de son enseignement. <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les dimensions juridiques, historiques, philosophiques de la laïcité et les contextes de son application. - S'approprier la Charte de la laïcité à l'école et la faire partager aux élèves. - Identifier les personnes ressources et les dispositifs d'accompagnement à l'enseignement de la laïcité. - Concevoir et mettre en œuvre individuellement et collectivement des actions pour aider les élèves à développer leur esprit critique, à savoir argumenter et à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances.

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une pédagogie de la laïcité afin de saisir les situations d'enseignement ou de vie scolaire comme des opportunités pour expliquer aux élèves le sens, la valeur et les règles du principe de laïcité. • Repérer les phénomènes de contestation des savoirs et d'atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République et apprendre à y réagir.
	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des principes de la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques, de la Charte de l'éducation artistique et culturelle ainsi que de la Charte de l'égalité filles-garçons pour la conception et la mise en œuvre de son enseignement.
3.2. Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les droits et obligations des fonctionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte du cadre juridique et déontologique en vigueur dans l'exercice de ses missions. - Respecter les droits et obligations des fonctionnaires, en tant qu'agent du service public d'éducation. - Appréhender la hiérarchie des normes et les différentes sources de droit pour référer son action au code de l'éducation et au code général de la fonction publique. - Comprendre la déontologie professionnelle des agents du service public. - Adapter sa posture professionnelle et prendre des décisions éclairées en intégrant les dimensions éthiques et déontologiques du métier. - Exercer sa liberté pédagogique telle que définie dans le code de l'éducation.
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les enjeux de la transition écologique et du développement soutenable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des enjeux de la transition écologique dans l'exercice de ses missions. - Comprendre l'impact écologique de son action individuelle et collective dans l'exercice du métier d'enseignant. - Identifier des leviers d'action possibles pour des solutions soutenables à l'échelle de la classe et de l'établissement. - Comprendre les enjeux de l'engagement des élèves en matière de transition écologique.

3.3. Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Connaître le système éducatif français (organisation, principes). | <ul style="list-style-type: none">• Connaître le système éducatif français (approches historique, sociologique, philosophique et juridique) et le situer par rapport aux systèmes éducatifs européens, notamment par la connaissance des évaluations internationales.<ul style="list-style-type: none">- Connaître le fonctionnement des établissements scolaires.- Connaître l'ensemble des dispositifs de démocratie scolaire.• Se situer dans son environnement professionnel.<ul style="list-style-type: none">- Situer l'établissement dans son contexte local (collectivités, services déconcentrés, etc.).• Connaître les évaluations menées à différentes échelles (nationales et internationales) pour relier leurs résultats aux politiques éducatives.• Connaître et comprendre les enjeux des politiques éducatives en faveur de l'égalité des chances (éducation prioritaire, prise en compte de la ruralité et de la politique de la ville). |
|---|--|

3.4. Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Comprendre la place du professeur dans le cadre d'enjeux éducatifs portés de façon partenariale.• Identifier le rôle de l'équipe de vie scolaire et comprendre sa complémentarité avec celle de l'équipe pédagogique. | <ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des actions dans une dynamique d'équipe pour répondre aux enjeux éducatifs en identifiant les personnes ressources et les partenaires à mobiliser.<ul style="list-style-type: none">- Coopérer avec le conseiller principal d'éducation (CPE) et l'équipe de vie scolaire.- Connaître le rôle des associations éducatives agréées et complémentaires de l'enseignement.- Situer son action dans le cadre de dispositifs partenariaux existant sur son territoire.• Connaître le rôle des acteurs économiques d'un territoire pour contribuer à l'éducation à l'orientation. |
|--|--|

3.5. Construire des relations de qualité avec les familles

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Identifier la nécessité de coopérer avec les familles. | <ul style="list-style-type: none">• Comprendre la notion de coéducation pour coopérer avec les familles. |
|--|--|

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer, entretenir et pérenniser une relation de confiance avec les familles en tenant compte de leur diversité. • Coopérer avec le CPE et l'équipe de vie scolaire pour favoriser les échanges avec les familles.
3.6. Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance	
<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la responsabilité du professeur dans la protection des enfants et des adolescents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les droits des enfants et les textes qui les définissent. • Connaître les principes de la protection de l'enfance et ses acteurs. • Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et participer à sa résolution en rendant compte et en faisant appel aux personnels en charge de cette problématique. • Identifier toute forme d'exclusion, de harcèlement ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale, de maltraitance ou de violences (notamment sexistes et sexuelles). • Connaître l'obligation de signalement et les procédures de saisine des autorités compétentes.
<p>Axes de développement fin T3</p> <p>Inscrire son action dans les principes et valeurs de la république.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer activement à une culture d'établissement fondée sur les valeurs de la République, en mobilisant l'ensemble des temps et espaces éducatifs pour les transmettre collectivement. • Contribuer, dans une démarche collective, à l'éducation à la citoyenneté des élèves. • Faire vivre collectivement le principe de laïcité, notamment en réagissant de manière concertée et adaptée à toute contestation des savoirs et à toute atteinte à ce principe. • Participer à une culture numérique partagée au sein de l'établissement en s'engageant dans des pratiques responsables et en contribuant au parcours de formation des élèves dans une logique collective. <p>Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'exemplarité dans le respect des règles déontologiques et contribuer, par l'échange de pratiques et la collaboration, à une culture commune et éthique. <p>Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer activement aux dynamiques collectives d'établissement pour intégrer les enjeux écologiques à l'action pédagogique, dans le cadre du parcours de formation des élèves. 	

- Contribuer à la dynamique institutionnelle et collective en participant aux instances, projets et évaluations de l'établissement, et en y assumant des responsabilités.

Construire des relations de qualité avec les familles.

- Encourager la participation des familles à la vie de l'établissement et au suivi de la scolarité de leur enfant.

Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance.

- S'engager dans des actions de prévention et de lutte contre les violences, notamment sexistes et sexuelles.

4. BLOC 4 - S'INSCRIRE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Ce bloc vise à engager une dynamique de développement professionnel continu fondé notamment sur l'analyse réflexive et les résultats de la recherche. La réalisation d'un mémoire de master permet d'enclencher cette dynamique en conduisant une étude scientifique sur un objet professionnel en lien avec l'exercice du métier de professeur. Ce bloc vise également le développement des compétences collaboratives indispensables à tout enseignant pour s'engager activement dans un collectif professionnel. Enfin, un usage réfléchi des outils numériques contribue à la professionnalisation de l'enseignant. La formation tissera des liens étroits entre ce bloc et les trois autres.

4.1. S'inscrire dans une démarche de recherche pour développer ses compétences professionnelles	
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir que la construction des connaissances s'appuie sur des travaux de recherche qui les font évoluer. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager dans une démarche de recherche pour réaliser un mémoire de master en lien avec l'exercice du métier. <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter des résultats scientifiques pour interroger, enrichir et faire évoluer sa pratique professionnelle. - S'acculturer aux méthodologies de la recherche. - Construire une problématique et élaborer un protocole de recherche permettant de la traiter scientifiquement. - Savoir utiliser des outils de recherche bibliographique.
4.2. S'inscrire dans un collectif professionnel	
<ul style="list-style-type: none"> • Construire des compétences nécessaires au travail en équipe : compétences psychosociales, organisationnelles, méthodologiques, conduite de projets, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la conception collective de séquences, de ressources et d'outils. • Tester, évaluer et réguler collectivement des démarches et des outils.

4.3. Utiliser le numérique pour agir et se former dans un environnement professionnel

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Construire et développer les compétences numériques de l'étudiant dans le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser des outils numériques pour apprendre, collaborer, communiquer et sécuriser ses usages.- Connaître les grands principes juridiques et éthiques inhérents à l'utilisation des technologies numériques. | <ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des usages participatifs et favoriser l'engagement avec le numérique en classe au service des situations d'enseignement et d'apprentissage.<ul style="list-style-type: none">- S'appropriier le cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation (CRCN édu).- Maîtriser le cadre juridique, les principes éthiques et les principes de sécurité du numérique au service des enseignements et des apprentissages.- Utiliser les potentialités des équipements, des ressources et des services numériques pour diversifier, différencier et évaluer son enseignement et les apprentissages.- Avoir conscience des potentialités, des risques et des limites des usages du numérique au service des apprentissages.- Utiliser le numérique à des fins de collaboration entre professionnels.- Développer une approche technique, pédagogique et critique de l'usage de l'IA dans un cadre scolaire. |
|--|---|

Axes de développement fin T3

S'inscrire dans une démarche de recherche pour développer ses compétences professionnelles.

- S'appuyer sur une veille institutionnelle, professionnelle et scientifique pour entrer dans une dynamique d'autoformation.

S'inscrire dans un collectif professionnel.

- Collaborer à un collectif de travail visant le développement professionnel continu de chacun (actions de formation en situation de travail, recherches collaboratives, etc.)

Utiliser le numérique pour agir et se former dans un environnement professionnel.

- Faire évoluer sa pratique pédagogique numérique :
 - Au regard des apports de la recherche, de l'évolution des technologies et du cadre juridique pour mieux accompagner les élèves dans leur parcours.
 - En mobilisant les outils et les ressources de formation.